

Dossier suivi par : Karine POUYADOU  
Responsable du service Aménagement (Urbanisme-PCAET)  
Communauté de commune Périgord-Limousin

Thiviers, le 29 mars 2023

A l'attention de M. Christian REUTENAUER  
DREAL – Unité territoriale de la Dordogne

Objet : Demande de saisie de l'autorité environnementale MRAe pour un avis PLAN (PLU) / PROJET (exploitation d'une carrière) dans le cadre d'une procédure commune

P.J. : Dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Thiviers n°3

Monsieur,

L'entreprise Imerys Ceramics France - Quartz de Dordogne a déposé auprès de vos services un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires siliceux, situé sur la commune de Thiviers au lieu-dit Razac. Ce projet est soumis à étude d'impact.

La réalisation de ce projet nécessite la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Thiviers. La Communauté de communes Périgord-Limousin a prescrit la procédure d'urbanisme de Déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLU de Thiviers n°3, afin de modifier le PLU pour permettre ce projet, par délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2021.

La Communauté de communes Périgord-Limousin et l'entreprise Imerys Ceramics France - Quartz de Dordogne souhaitent réaliser une enquête publique unique qui portera à la fois sur la demande d'autorisation environnementale du projet et sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme. La Communauté de communes Périgord-Limousin et l'entreprise Imerys Ceramics France - Quartz de Dordogne sont en accord pour la mise en œuvre d'une procédure commune au projet et au document d'urbanisme en application des articles L. 122-14 et R. 122-27 du code de l'environnement.

En application des articles R. 122-7 et R. 122-27 du code de l'environnement, ce courrier constitue une saisine de l'Ae MRAe pour avis dans le cadre d'une procédure commune au projet et à la mise en compatibilité du document d'urbanisme : je vous remercie de m'adresser l'avis de l'Ae MRAe dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Vous trouverez ci-joint le rapport de présentation de la procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Thiviers n°3.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel AUGÉIX  
Président de la Communauté  
de communes Périgord-Limousin



Philippe d'AGIER de RUFOSSE  
Directeur d'opérations Quartz et Feldspaths du Sud  
Imerys Ceramics France - Quartz de Dordogne

